

**Jean Dalichoux**  
**Pierre Fadeuilhe**

**Présentation du livre « les groupements d'employeurs : le travail à temps partagé au service de l'emploi »**

**La sécurisation des parcours professionnels** constitue un des enjeux du marché du travail en France. Accéder à l'emploi, faciliter les transitions professionnelles, anticiper les évolutions du marché du travail : autant de thèmes qui feront l'actualité lors de la rentrée sociale de septembre.

Après le Conseil Economique et Social (rapport de juin 2007 sur la sécurisation des parcours professionnels), les partenaires sociaux se sont emparés de ce sujet.

Tout laisse à penser que parmi les solutions qui seront analysées, **le groupement d'employeurs** constituera un axe de réflexion.

« Ebauche de mutualisation sécurisante » selon les termes du rapport précité du Conseil Economique et Social, le groupement d'employeurs permet aux entreprises adhérentes de se regrouper pour employer une main-d'œuvre qu'elles n'auraient pas, seules, les moyens de recruter. En fonction de leur besoin, les entreprises font appel au groupement. Ce dernier est l'employeur des salariés qui sont titulaires d'un contrat de travail écrit.

Ainsi le groupement d'employeurs favorise la stabilité des salariés dans leur emploi en leur offrant de travailler dans plusieurs entreprises regroupées sur un même territoire. Le groupement est ainsi un moyen efficace de fixer une main-d'œuvre dans un bassin d'emploi, notamment en zone rurale. Grâce à la mutualisation de l'emploi, il favorise la sécurisation des parcours professionnels des salariés.

**La seconde édition du livre intitulé « Les groupements d'employeurs : le travail à temps partagé au service de l'emploi »** que nous avons co-rédigé vient de paraître aux éditions Liaisons.



Préface de **Jean Pélissier**, professeur émérite à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse I.

Postface de **Hugues Sibille**, Président de l'AVISE et Directeur général délégué du Crédit Coopératif, ancien délégué interministériel à l'économie sociale.

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire de cet ouvrage au titre du service de presse, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous adresser à Caroline Puléo, éditrice chez Liaisons Sociales, que vous joindrez à l'adresse courriel suivante : [cpuleo@grouneliaisons.fr](mailto:cpuleo@grouneliaisons.fr).

Vous pouvez commander l'ouvrage en vous rendant sur le site : [http://www.librairie-liaisons.com/?page=fiche\\_detaillee&ref=80669](http://www.librairie-liaisons.com/?page=fiche_detaillee&ref=80669)

Si vous souhaitez nous contacter pour un éclairage, une interview ou une autre demande d'information vous pourrez le faire aux adresses suivantes :

Jean Dalichoux (ancien secrétaire général d'une fédération de groupements d'employeurs) au 06 73 13 11 77 ou par courriel : [jean.dalichoux@asparagus.fr](mailto:jean.dalichoux@asparagus.fr)

Pierre Fadeuilhe (maître de conférence à l'université de Perpignan, spécialisé dans le droit des groupements d'employeurs) au 06 08 23 96 95 ou par courriel : [fadeuilh@univ-tlse1.fr](mailto:fadeuilh@univ-tlse1.fr)

Dans l'attente d'un prochain contact, et dans l'espoir que ce modèle français de flexibilité sécurisée retiendra toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean Dalichoux

Pierre Fadeuilhe